

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

RÉSEAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES CHAMBRES DE
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - (N° 3262)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer à la première occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.